

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 799

présenté par
M. Alfandari

à l'amendement n° 503 de M. Armand

ARTICLE 3

Compléter le dernier alinéa par les mots :

« et de préparation des combustibles associés dès 2040. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet ajout vise à anticiper dès 2040 la mise en œuvre industrielle des réacteurs de quatrième génération en engageant, en parallèle, la préparation des combustibles associés, afin de garantir la cohérence technologique et la sécurité d'approvisionnement à long terme.